LA COURSE DES DEUX PONTS

NEDDE (Haute-Vienne) - Samedi 3 août 2024

Règlement de la course

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de la course en fonction des conditions sanitaires

Date	**34ème édition - Samedi 3 août 2024**
Inscriptions	**Prix de l'inscription : 1€ (800m) - 1€ (1600m) - 5€ (5km) - 11€ (9.6km) - 14€ (19.2km)** Les inscriptions seront prises : ➢ Par internet sur notre site (www.coursedes2ponts.com) avec remise (9€ pour la 9.6km / 12€ pour la 19.2km). ➢ Directement sur les lieux le samedi 3 août de 13H30 à 16H30. Aucune inscription par courrier ne sera acceptée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'inscription à l'avance et de non-participation. En cas d'annulation suite à un arrêté préfectoral les engagements ne seront pas remboursés mais resteront valables pour l'édition 2025.
Remise des dossards	**Les dossards seront à retirer le samedi 3 août :** **- Entre 13H30 et 15H45 pour les courses enfants (800m et 1600m).** **- Entre 13H30 et 16H30 pour les courses adultes (5km, 9.6km et 19.2km).** Ils seront délivrés : ➢ Après remise du formulaire d'inscription complété et signé (pour les inscriptions sur place). Chaque inscrit devra respecter les conditions d'inscription, en particulier respecter l'adéquation entre sa catégorie (déduite de son année de naissance) et la distance parcourue. ➢ Après remise d'un des documents suivants : 1] Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. OU Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée (liste disponible sur https://www.sports.gouv.fr/) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. OU 2] Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la manifestation. OU 3] A défaut, et uniquement pour les courses enfants (800m et 1600m), une lettre de décharge (modèle téléchargeable à la rubrique « Inscriptions » de notre site). Aucun autre document ne sera accepté. ➢ Après paiement du droit d'inscription. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier. Un cadeau sera offert à chaque inscrit.

Départ des courses	**Départ de la 800m à 16H00.** **Départ de la 1600m après la fin de la course des 800m.** **Départ de la 5km à 17H15.** **Départ groupé de la 9.6km et de la 19.2km à 17H30.**
Parcours	Ravitaillements Pour les courses enfants (800m et 1600m) : 1 dans le bourg. Pour la 5km : 1 à mi-parcours et 1 dans le bourg. Pour la 9.6km et la 19.2km : 3 installés tous les 3km et 1 dans le bourg. Services médicaux Les services médicaux suivants seront présents pour intervenir sur l'ensemble des parcours : ➢ 1 service de secours ➢ 1 ambulance ➢ 1 médecin ➢ 1 infirmier Respect des lieux Tous les participants s'engagent à respecter les lieux, chemins publics et privés. Tous les engins à roue(s), hormis ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, seront interdits.
Barrière horaire	Sur la 19.2km, est instaurée une barrière horaire : tout concurrent dont le temps sera supérieur à 01H05 lors de son passage dans le bourg, à la fin de sa première boucle, sera automatiquement basculé et classé sur la 9.6km.
Résultats	Les résultats complets seront affichés le samedi au fur et à mesure. Chaque coureur pourra consulter le classement complet sur le site de la course (www.coursedes2ponts.com) à partir du mardi.
Remise des récompenses	La remise des récompenses se tiendra : - Pour les enfants (800m et 1600m) : avant le départ des courses adultes devant la Mairie. - Pour les adultes (5km, 9.6km, 19.2km) : à partir de 19H00 environ devant la Mairie. La grille des récompenses est consultable à la rubrique « Inscriptions » de notre site.
Contrôles	Des contrôles antidopage pourront être effectués sur l'ensemble des participants.
Douches	Des douches seront à la disposition des coureurs au camping municipal de Nedde.
Assurance	L'organisation est couverte par une police responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.
Droit à l'image	Chaque participant autorise aux organisateurs l'utilisation libre du droit à l'image sur tous les supports et dans les divers médias (presse, audio-visuel, etc.).
Repas festif après la course	Samedi soir à partir de 20H00 au parc communal. ➢ Repas champêtre avec viande limousine. ➢ Animation musicale. Prix : ➢ Menu adulte : 15€ ➢ Menu enfant (- de 10 ans) : 8€